

DEUXIEME PHASE

CHAMPIONNAT ELITE FEMININE - PLAY OFF/PLAY DOWN

A l'issue des 14 journées de la 1^{ère} phase, les équipes classées 1^{ère} à 4^{ème} de chaque poule disputent des Play OFF. Les équipes classées 5^{ème} à 8^{ème} de chaque poule disputent des Play DOWN.

Formule Sportive: Play OFF/Play DOWN

- Les résultats obtenus durant la 1^{ère} phase, contre les trois autres équipes qualifiées sont conservés en Play Off et en Play Down
- Chaque équipe rencontrera donc les quatre équipes qualifiées de l'autre poule en match aller/retour.

DEROULEMENT DES RENCONTRES Play OFF/Play DOWN

Phase 2	Dates	Matches				Poule Recevant
ALLER	25/02/2017	1A/4B	2A/3B	3A/2B	4A/1B	A
		5A/8B	6A/7B	7A/6B	8A/5B	
	04/03/2017	1B/3A	2B/2A	3B/1A	4B/4A	B
		5B/7A	6B/6A	7B/5A	8B/8A	
	18/03/2017	1A/2B	2A/1B	3A/4B	4A/3B	A
		5A/6B	6A/5B	7A/8B	8A/7B	
	25/03/2017	1B/1A	2B/4A	3B/3A	4B/2A	B
		5B/5A	6B/8A	7B/7A	8B/6A	
RETOUR	08/04/2017	1B/4A	2B/3A	3B/2A	4B/1A	B
		5B/8A	6B/7A	7B/6A	8B/5A	
	15/04/2017	1A/3B	2A/2B	3A/1B	4A/4B	A
		5A/7B	6A/6B	7A/5B	8A/8B	
	29/04/2017	1B/2A	2B/1A	3B/4A	4B/3A	B
		5B/6A	6B/5A	7B/8A	8B/7A	
	06/05/2017	1A/1B	2A/4B	3A/3B	4A/2B	A
		5A/5B	6A/8B	7A/7B	8A/6B	

« EXTRAIT DU RPE ELITE FEMININE »

.../...

Art 9 – ACCESSION ET RELEGATION (Droits sportifs)

Les droits sportifs attribués en fonction du classement à l'issue de la saison 2016/2017 sont :

	Saison 2016/2017	Saison 2017/2018
Classement	1 ^{er} et 2 ^{ème} des Play OFF	LAF* (<i>voir article 9.3</i>)
	3 ^{ème} à 8 ^{ème} des Play OFF	Elite
	1 ^{er} à 5 ^{ème} des Play DOWN	Elite
	6 ^{ème} à 8 ^{ème} des Play DOWN	N2F

Art 9.1 Remplacement des équipes

Dans le cas où des équipes renonceraient à leur droit sportif d'évoluer en Elite, la CCS pourra faire appel à des équipes de National 2 pour les remplacer.

Les équipes terminant à la 2^{ème} place de leur poule sont classées entre elles de 1 à 3, conformément à l'article 27 du RGES. Une montée administrative pourra leur être proposée en fonction des places disponibles en Elite.

Art 9.2 Rétrogradation administrative

Suite à une décision de la DNACG, les équipes sportivement qualifiées en championnat Elite Féminine peuvent être rétrogradées administrativement dans la division nationale 2.

Art 9.3 Agrément LNV

Seuls les clubs ayant répondu aux critères d'éligibilité à l'accession en LAF peuvent prétendre à l'agrément LNV.

La participation d'un club au championnat de Ligue A féminine est subordonnée à l'obtention, selon le calendrier des procédures, de l'agrément délivré par la CACCP.

Une fois que la situation juridique et financière des clubs accédant sportivement à la Ligue A féminine la saison suivante a été examinée, une liste des clubs ayant obtenu l'agrément sera transmise à la LNV et la FFVB.

Un club Elite ayant acquis le droit sportif pour évoluer en championnat LAF mais n'ayant pas obtenu l'agrément pour participer à ce championnat sera maintenu dans la division Elite féminine.

.../...